





PLAN EN FAVEUR DE LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE Année scolaire 2021 / 2022	
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la poursuite régulière des apprentissages pour tous les élèves, dans toutes les disciplines.
Elèves concernés	Tous les collégiens : de la 6 ^e à la 3 ^e
Préalables	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le présent plan de continuité pédagogique formalise l'adaptation de l'organisation scolaire. Il fait l'objet d'une communication à tous les usagers (élèves, parents) et aux personnels du collège via Pronote et le site du collège. Il est parallèlement présenté au premier conseil d'administration de l'année scolaire aux membres. ✓ Tout élève scolarisé bénéficie des apprentissages obligatoires, sous forme de cours en présence au collège, à distance ou de travail en autonomie, sur l'intégralité du temps scolaire. ✓ L'organisation retenue garantit à chaque élève de bénéficier d'un maximum de cours au sein du collège. Sauf en cas de fermeture, le nombre d'heures de cours suivies en présentiel ne peut être inférieur à 50%. ✓ L'égalité de traitement implique que les élèves d'une même classe et d'un même niveau bénéficient d'une organisation similaire au sein du collège.
1^{ère} étape : INFORMATION / COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'équipe de direction veille, avec les équipes pédagogiques, à harmoniser les outils numériques utilisées pour la mise en œuvre de la continuité pédagogique. ✓ Dès la rentrée scolaire, les coordonnées des familles sont collectées et celles-ci sont accompagnées dans la prise en main des outils. <p>L'ensemble des familles est informé du Plan de Continuité Pédagogique mis en place au sein du Collège à compter de la rentrée scolaire 2021 ainsi que l'ensemble de l'équipe pédagogique / éducative.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est diffusé sur Pronote et mis à disposition des familles sur le site du collège à partir du 02 septembre 2021. <p>Comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic individuel de l'état de connexions des familles en septembre 2021. - La transmission des identifiants de l'ENT aux usagers (parents et élèves) dès le 2 septembre via Educonnect.

	<ul style="list-style-type: none"> - L'explicitation aux usagers (réunion de rentrée) des modalités de connexion à l'ENT. - La planification d'une mise en situation de connexion aux outils pour les élèves (courant septembre 2021). - La diffusion des bonnes pratiques numériques aux élèves à la rentrée (version papier).
<p>2eme étape : MISE EN PLACE DES DIRECTIVES MINISTERIELLES</p>	<p>Dans le cas d'un enseignement entièrement à distance sur décision du Ministère de l'Education Nationale : Le collège est fermé. L'intégralité de l'enseignement est donc assurée à distance.</p> <p><u>Remarque</u> – Les élèves dont les parents exercent une profession « prioritaire » définie par le Ministère de la Santé dans la liste ci-dessous pourront être accueillis au collège sur présentation d'un justificatif professionnel.</p> <p><u>Sont concernés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les personnels des établissements de santé, - Les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux travaillant en EHPAD et EHPA, établissements pour personne handicapées, services d'aide à domicile, services infirmiers d'aide à domicile, lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé, nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus et établissements d'accueil du jeune enfant maintenus ouverts, - Les professionnels de santé libéraux, - Les personnels de crèche chargés d'accueillir en urgence les enfants des soignants, - Les services de l'Etat chargés de la gestion de l'épidémie au ministère des Solidarités et de la Santé, en Agences régionales de santé et dans les préfectures. <p><u>Objectifs visés par le plan de continuité :</u> Maintenir les liens. Partager des contenus pédagogiques de qualité et de manière coordonnée Accompagner les parents pour le suivi du travail des élèves.</p>
<p>Plusieurs niveaux de réponses sont proposés et relayés au professeur principal de la classe.</p>	
<p><u>1^{er} niveau</u> <u>L'élève et sa famille ne disposent pas d'outils pour suivre les apprentissages via les outils numériques.</u> Elle se charge de venir chercher les documents sous format papier au collège. Une permanence est assurée : Tous les mercredis matin de la période concernée de 9h à 12h30 uniquement.</p>	<p><u>2ème niveau</u> <u>L'élève suit les apprentissages à distance via les outils numériques.</u> L'équipe pédagogique veille à mettre à disposition en ligne le contenu de leurs cours dispensés et les supports, ressources associées pour que l'élève puisse suivre à distance. Le retour du travail demandé s'effectue uniquement via les outils numériques à disposition.</p>

<p>En amont, afin de faciliter l'organisation de cette transmission, il est demandé aux familles de contacter le secrétariat de direction au 02 31 72 63 90 pour informer le collègue qui se chargera de préparer les photocopies des documents souhaités.</p> <p><u>Aucune photocopie ne sera remise sur place sans une information préalable.</u></p> <p>Le retour du travail demandé s'effectue également en version papier lorsque le parent revient chercher de nouveaux contenus au collègue (fréquence à définir avec la famille).</p> <p>L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin pour maintenir le lien avec le groupe classe.</p>		<p>L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin.</p> <p>L'adresse mail des parents peut être utilisée en cas de besoin pour maintenir le lien avec le groupe classe.</p>
<p>SPECIFICITE DES ELEVES BENEFICIANT D'UN PERSONNEL ACCOMPAGNANT (AESH)</p>		<p>L'accompagnement à distance pour les élèves qui bénéficient d'une notification par la MDPH – Dispositif ULIS / Accompagnement individuel / Accompagnement mutualisé - se poursuit avec les accompagnants (AESH). Ils sont chargés de maintenir le lien avec les élèves et leur famille (par téléphone ou via les outils numériques) afin d'évaluer les besoins et de les soutenir dans le travail scolaire à distance. Ils sont en lien direct avec le professeur principal et l'équipe de direction pour relayer les éventuelles problématiques rencontrées durant toute la durée de l'enseignement en distanciel.</p>
<p>SPECIFICITE DE L'ACCUEIL DES ELEVES DONT LES PARENTS EXERCENT UNE PROFESSION PRIORITAIRE.</p>		<p>Les familles qui souhaitent que leur(s) enfant(s) bénéficie(nt) d'un accueil au collège durant la durée de l'enseignement en distanciel:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sont invités à contacter au plus vite le secrétariat de direction, pour informer le collège des jours de présence (02 31 72 63 90 ou ce.0141964j@ac-normandie.fr). - Aucun élève ne sera accueilli le matin même sans un échange téléphonique préalable pour établir les jours de présence et les modalités de restauration retenues. - Un justificatif professionnel est par ailleurs requis (carte professionnelle par exemple). - Le service de restauration sera fermé. Dans la mesure du possible, nous invitons chaque élève concerné à rentrer déjeuner à son domicile. Dans l'impossibilité, la famille devra fournir un panier repas (froid) en raison du protocole sanitaire.

	<ul style="list-style-type: none"> - Afin de faciliter l'organisation interne, les familles s'engagent à mettre leur enfant selon les journées définies avec le collège. - Les élèves seront accueillis dans une salle et encadrés par un adulte pour effectuer le travail scolaire demandé par l'équipe pédagogique dans les différentes disciplines. - Les élèves sont tenus de se présenter avec leur matériel et de prévoir dans leur sac leurs affaires scolaires (manuels, fiches outil, cahiers, fichiers, etc.) - Le protocole sanitaire en vigueur s'applique durant cette période. En cas de symptômes constatés, il est recommandé de ne pas mettre son enfant au collège. Merci d'en informer le collège par mail ou par téléphone.
<p>EVALUATION DES APPRENTISSAGES pour la durée du Plan mis en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les équipes pédagogiques et de direction fixent des objectifs en termes de fonctionnement et d'apprentissage pour la durée du plan mis en place. Au terme de cette période, ils évaluent la situation et la progression effective des élèves. ✓ Les équipes veillent à la régularité et à l'harmonisation des pratiques d'évaluations, notamment pour les disciplines évaluées aux examens dans le cadre du contrôle continu (CFG, DNB en classe de 3^e). <p>Le bulletin trimestriel de l'élève positionne ses acquis. Il est le support de communication aux familles.</p>
<p>ACCOMPAGNER LES ELEVES ET LES FAMILLES FRAGILISEES DANS CETTE PERIODE DE FERMETURE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES.</p>	<p>Une cellule d'écoute et de soutien psychologique destinée aux élèves et aux familles est active dans l'Académie de Normandie au 0 800 979 001.</p>  <p>ACADÉMIE DE NORMANDIE Liberté Égalité Fraternité</p> <p>CELLULE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE POUR LES ÉLÈVES, LES FAMILLES ET LE PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE</p> <p>UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS DE L'ACADÉMIE ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL & PSYCHOLOGUES SONT À VOTRE DISPOSITION <small>DANS LE CADRE DE LA CONFIDENTIALITÉ</small></p> <p>UN NUMÉRO VERT DEDIE : 0 800 979 001 Du lundi au vendredi : de 10h à 12h & de 14h à 16h <small>SANS PENDANT LES CONGES SCOLAIRES</small></p> <p>UNE ÉCOUTE ET UN SOUTIEN EN CAS D'ISOLEMENT, D'INQUIÉTUDE, D'INTERROGATIONS.</p> <p>DES RÉPONSES À DES DIFFICULTÉS, DES AIDES DANS DES SITUATIONS SPÉCIFIQUES</p> <p>UN ACCOMPAGNEMENT EN LIEN AVEC LES SERVICES COMPÉTENTS</p> <p>EN COMPLÉMENT DE CE DISPOSITIF ACADÉMIQUE :  LE DISPOSITIF P.A.S. MGEN À DESTINATION DE L'ENSEMBLE DES ADOS N° VERT : 0 805 500 005 <small>DES ENTRETIENS AVEC DES PSYCHOLOGUES DU LUNDI AU VENDREDI DE : 9H30 À 18H30</small></p> <p><small>merci</small></p>